

# **ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

## **PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE** **RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES**

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Si la note explicative de synthèse du compte administratif adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal dans les conditions définies par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales permet déjà, d'une certaine manière, de répondre à cette obligation légale, la Ville a souhaité en complément établir le document synthétique ci-dessous retraçant les éléments de contexte et les informations financières essentielles relatives à la réalisation du budget 2017.

Pour plus de précisions, les citoyens peuvent également consulter la note explicative du compte administratif adressée à l'ensemble des élus, et qui comporte une présentation davantage détaillée des différents postes budgétaires.

### **Éléments de contexte principaux**

Le compte administratif 2017 tient compte de deux éléments de contexte majeurs.

#### **1- La poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État malgré une de stabilité annoncée**

Depuis 2014, afin de réduire les déficits publics, l'État a décidé de fortement diminuer la dotation globale de fonctionnement versée par l'État aux collectivités locales.

Pour la Ville de Dijon, comme le résume le tableau ci-après, cette décision nationale se traduit par une diminution supplémentaire de - 1,826 million d'euros (M€) entre 2016 et 2017.

Chiffres arrondis, en millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>DGF versée par l'Etat</b>	<b>37,388 M€</b>	<b>37,088 M€</b>	<b>36,635 M€</b>	<b>34,864 M€</b>	<b>30,464 M€</b>	<b>25,993 M€</b>	<b>24,167 M€</b>

**En 2017, le niveau de la DGF versée par l'Etat à la commune est ainsi inférieur de près de 12,5 M€ à son niveau de 2013, et de - 13,2 M€ à son niveau de 2011.**

#### **2- Une évolution des dépenses de fonctionnement fortement contenue**

Durant l'année 2016, les dépenses de fonctionnement avaient connu une augmentation ponctuelle et exceptionnelle, dans un contexte de désensibilisation des trois emprunts structurés les plus à risque de l'encours de dette municipale.

En 2017, hors charges exceptionnelles, les dépenses de fonctionnement ont ainsi diminué de - 2,00 %, par rapport à 2016, traduction de la stratégie volontariste de maîtrise de l'évolution de ce poste par la Ville de Dijon.

## Volume global du compte administratif (CA 2017)

Suite à la clôture du budget annexe de l'Auditorium au 31 décembre 2016, le compte administratif de la Ville de Dijon se compose désormais du seul budget principal.

**Le compte administratif 2017** (total des dépenses réelles avec reprise des résultats antérieurs) s'élève à **226 733 858 €**. Il est rappelé que les comptes administratifs des années précédentes se sont élevés à :

- 243 141 328 € en 2016 ;
- 250 073 497 € en 2015.

## Axes majeurs de l'exécution budgétaire 2017 de la Ville de Dijon

Les axes majeurs de la réalisation du budget 2017 pour la Ville de Dijon ont été les suivants :

- **la hausse du niveau d'investissement suite à la « montée en puissance » des projets phares de la municipalité** (rénovation du Musée des Beaux-Arts, de la scène de musiques actuelles « La Vapeur », lancement des travaux de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin etc.), avec une volonté de soutenir l'économie locale dans un contexte toujours difficile ;
- la volonté de **dégager une capacité d'autofinancement suffisante** pour, à la fois :
  - réaliser le programme d'investissement du mandat ;
  - maintenir le niveau de service public proposé aux Dijonnais, alors que les dotations accordées à la Ville ont continué de diminuer ;
  - maintenir des équilibres budgétaires soutenables pour la Ville.

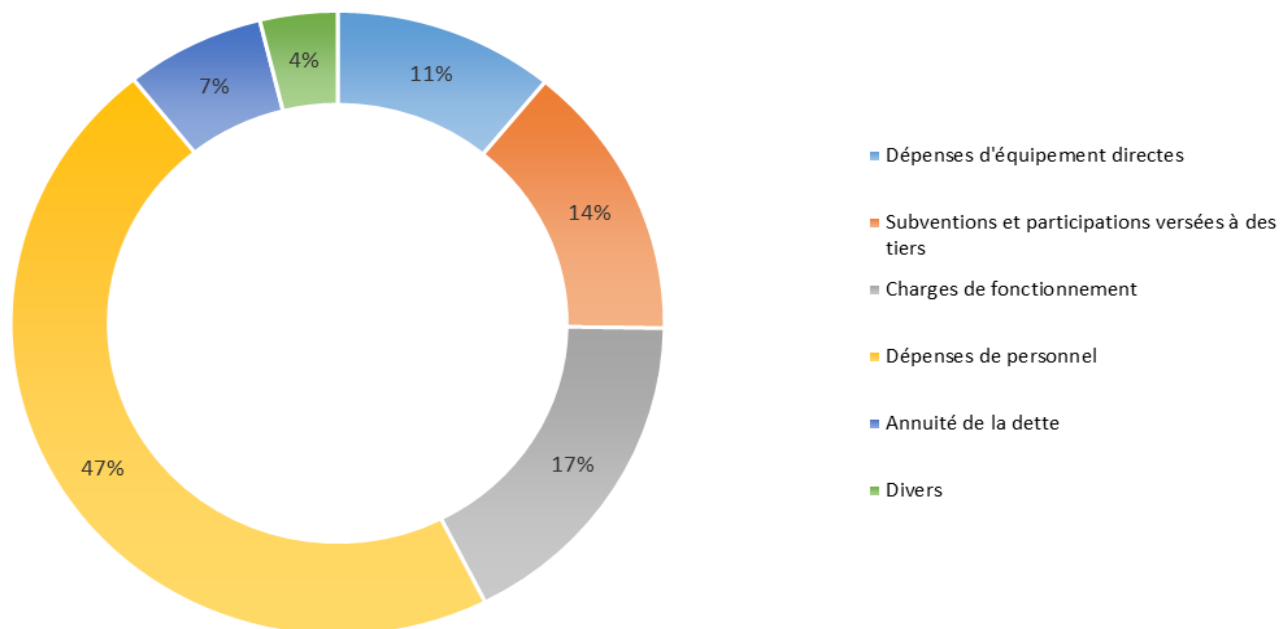
→ La capacité d'autofinancement brute cible de la Ville (dépenses réelles de fonctionnement - recettes réelles de fonctionnement, hors dépenses et recettes exceptionnelles) pour le compte administratif 2017 s'élève ainsi à **31,1 M€**, soit une augmentation de + 17,8 % par rapport à 2016 (26,4 M€).

Pour parvenir à cet objectif dans un contexte de baisse de -1,826 M€ des dotations d'Etat par rapport à 2016, l'axe d'action principal a été la **maîtrise indispensable des charges de fonctionnement, sans pour autant remettre en cause le niveau et la qualité du service public municipal et sans augmentation des taux d'imposition.**

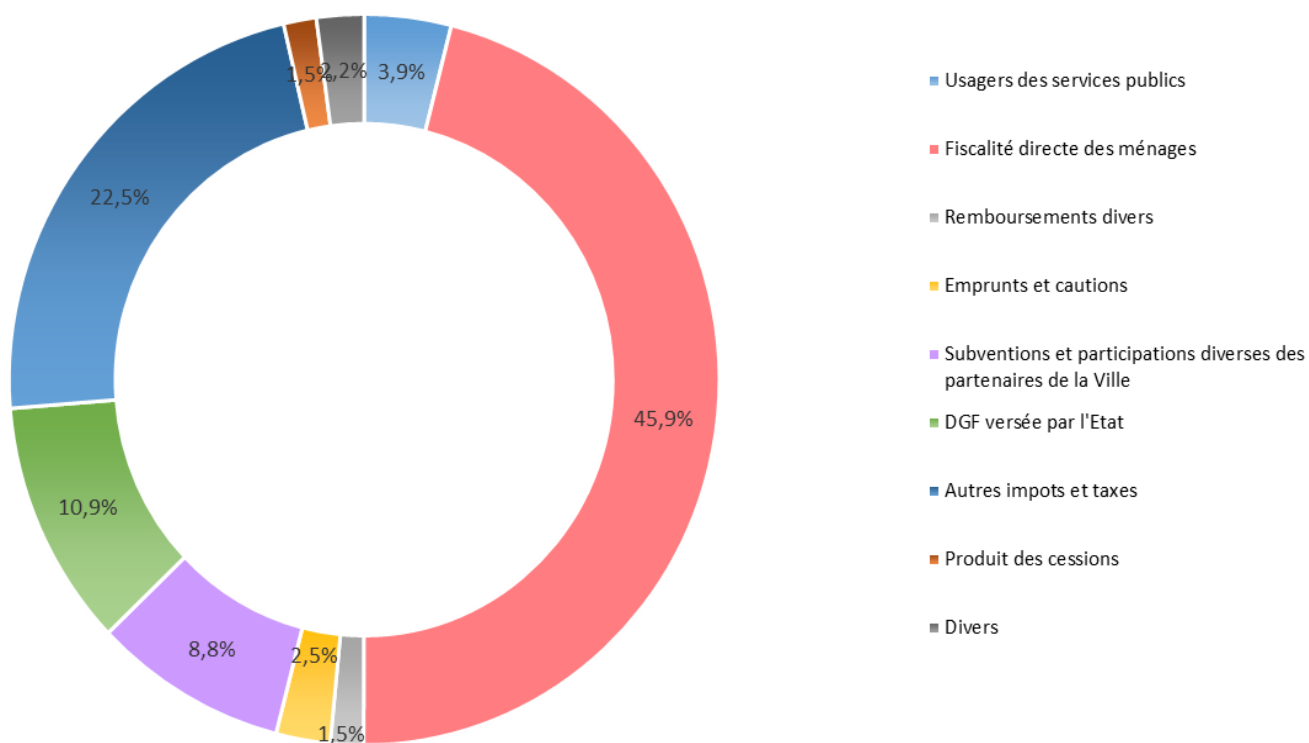
## Répartition des dépenses et recettes par postes budgétaires

Les dépenses et recettes de la Ville de Dijon du compte administratif 2017 se répartissent de la manière suivante.

### Répartition des dépenses de la Ville - Compte administratif 2017



### Répartition des recettes de la Ville - Compte administratif 2017



## Section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Dijon

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes courantes de la commune.

### 1- Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement intègrent les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes (notamment aux associations), les charges à caractère général (dépenses d'énergie et de fluides, prestations de services et dépenses liées aux services externalisés).

L'évolution de ces principaux postes par rapport à l'année 2016 est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

#### Évolution des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017

*Dépenses réelles en millions d'euros (M€), hors doubles comptes*

Nature des dépenses (en millions d'euros)	CA 2016	CA 2017	%
Charges à caractère général	38,363 M€	<b>38,466 M€</b>	0,27%
Charges de personnel	103,933 M€	<b>103,814 M€</b>	- 0,11%
Autres charges de gestion courante (dont subventions aux associations) <sup>(*)</sup>	32,121 M€	<b>29,613 M€</b>	- 7,81%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (obligation légale)	0,256 M€	<b>0,243 M€</b>	- 5,41%
Charges financières (intérêts et mouvements financiers)	27,745 M€	<b>6,214 M€</b>	- 77,60%
Charges exceptionnelles	1,206 M€	<b>0,862 M€</b>	- 28,55%
Atténuations de produits	1,365 M€	<b>3,308 M€</b>	142,35%
<b>TOTAL hors provisions pour dépenses imprévues</b>	<b>204,990 M€</b>	<b>182,520 M€</b>	<b>- 4,81%</b>

<sup>(\*)</sup> Hors subvention d'équilibre du budget principal à l'ex-budget annexe de l'auditorium (5,178 M€ en 2016).

Comme le montre le tableau précédent, dans un contexte de poursuite de la forte diminution des dotations de l'État en 2017 (bien que ralentie par rapport aux années précédentes), la Ville de Dijon a poursuivi sa **démarche de recherche d'économies sur différents postes de dépenses de fonctionnement**, qui s'est notamment traduite par :

- une **diminution des dépenses de personnel** de - 0,11% par rapport à 2016 ;
- une **quasi-stabilité des charges à caractère général** (principales charges de gestion courante de la collectivité), avec une évolution de + 0,27%, nettement inférieure au taux d'inflation 2017 (1%). La très légère hausse entre 2016 et 2017 est essentiellement due à la reprise de la gestion par la Ville de l'accueil de loisirs sans hébergement Balzac (ALSH Balzac), au lancement de nouveaux événements comme les Internationales de Dijon, le projet de Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, ainsi qu'au renforcement des efforts en matière de propreté urbaine et de sécurité publique ;

- une **baisse des autres charges de gestion courante** qui s'explique par différents facteurs cumulés notamment par :
  - la réduction de - 600K€ de la subvention de fonctionnement accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui traduit en particulier la poursuite des efforts de gestion conduits par cet établissement et le transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Balzac ;
  - l'ajustement à 350 K€ en 2017 contre 550 K€ en 2016 de la subvention de fonctionnement versée à l'Établissement Public Communal d'Accueil des Personnes Agées (EPCAPA), laquelle a vocation à disparaître dès lors que les dotations accordées à cet établissement par le Département de la Côte d'Or auront fait l'objet d'un ajustement ;
  - le décalage en 2018 du versement du solde d'une partie des subventions accordées aux associations en 2017 (pour des raisons « techniques » faisant suite au passage de la Ville de Dijon à la nomenclature comptable M57) ;
  - une forte baisse des charges financières, après une année 2016 marquée par la désensibilisation des trois emprunts les plus sensibles de l'encours de dette municipale. Après retraitement de cette dépense ponctuelle et exceptionnelle effectuée en 2016, **les charges d'intérêt « courantes » ont connu une légère baisse par rapport à 2016**, conséquence à la fois du désendettement continu et volontariste de la municipalité depuis 2008 et du niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt.

## **2- Recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement intègrent les recettes fiscales (dont notamment le produit de la taxe d'habitation et de deux taxes foncières), les dotations versées par l'État, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la collectivité.

L'évolution de ces principaux postes par rapport au CA 2016 est récapitulée dans le tableau ci-après.

### **Évolution des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017** *Recettes réelles en millions d'euros (M€), hors doubles comptes*

<b>Nature des recettes</b> (en millions d'euros)	<b>Rappel CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>%</b>
Produits des services et du domaine	12,994 M€	12,911 M€	- 0,64%
Impôts et taxes	155,158 M€	155,968 M€	0,52%
Dotations et participations	43,180 M€ <sup>(*)</sup>	41,527 M€	- 3,83%
Autres produits de gestion courante	1,690 M€	1,769 M€	4,67%
Produits financiers	18,981 M€	0,274 M€	- 98,56%
Produits exceptionnels	4,507 M€	5,806 M€	28,81%
Atténuations des charges	0,312 M€	0,285 M€	- 8,69%
<b>TOTAL</b>	<b>236,823 M€</b>	<b>218,540 M€</b>	<b>- 7,72 %</b>

<sup>(\*)</sup> Hors subvention d'équilibre du budget principal à l'ex-budget annexe de l'auditorium (5,178 M€ en 2016).

Les faits majeurs concernant les recettes de fonctionnement de la Ville de Dijon sont :

- **l'évolution modérée de la fiscalité locale** (+ 0,52% entre 2016 et 2017, tous impôts confondus).  
Pour ce qui concerne spécifiquement la fiscalité ménages (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), **le conseil municipal avait en effet décidé de stabiliser les taux d'imposition en 2017, afin de préserver le pouvoir d'achat des Dijonnais-es.**

Dans ce contexte, la légère hausse des recettes s'explique essentiellement par l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national (+ 0,4%) ainsi que par l'évolution physique des bases sur le territoire de la Ville de Dijon (nouvelles constructions, modifications de constructions existantes, etc).

Parmi les autres recettes fiscales, à noter que les droits de mutation à titre onéreux perçus par la Ville ont connu une forte hausse en 2017 (6,792 M€ en 2017, après 5,791 M€ en 2016) confirmant la dynamique du marché de l'immobilier dijonnais constatée durant ces dernières années.

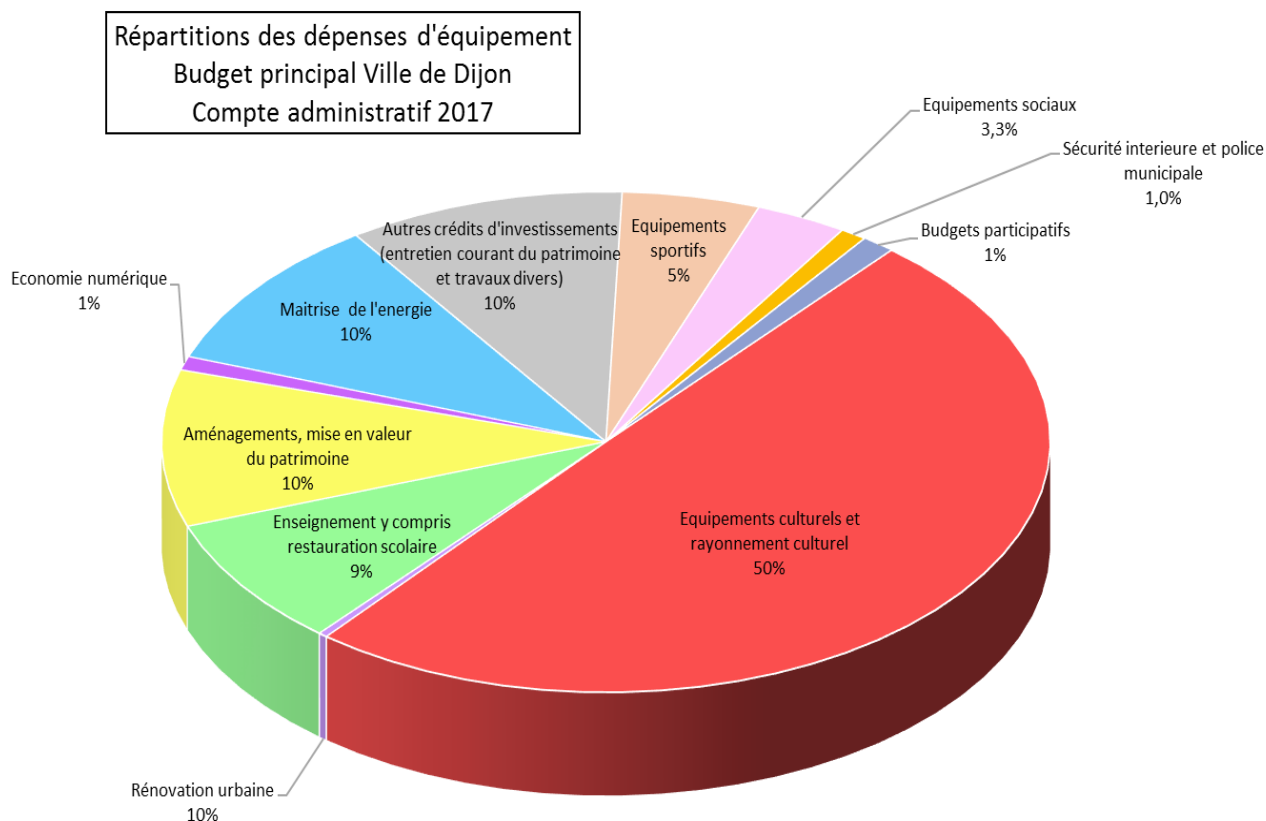
- **la nouvelle forte baisse des « dotations et participations » perçues par la Ville** (perte de recettes de - 1,653 M€ par rapport à 2016), du fait notamment de la nouvelle forte baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (- 1,826 M€ entre 2016 et 2017).
- **la forte baisse des produits financiers** (- 98,56%) : cette évolution s'explique surtout par le niveau exceptionnellement élevé des recettes imputées sur ce chapitre en 2016 avec, pour rappel :
  - d'une part : l'aide du fonds de soutien lors de la sortie en 2016 de trois emprunts sensibles à hauteur de 16,793 M€ ;
  - d'autre part : la perception de dividendes à la suite de la cession des actions de l'ex-SEMAAD appartenant à la Ville, pour un montant de 2,181 M€.

## Programme d'investissement 2017 de la Ville de Dijon

Les dépenses réelles d'équipement du compte administratif 2017 (CA 2017) se sont élevées à hauteur de **26,519 M€**, après 20,273 M€ au CA 2016.

Cette hausse s'explique essentiellement par la « montée en puissance » des travaux relatifs à la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, mais également par la rénovation-extension de la scène de musiques actuelles « La Vapeur », ainsi que la subvention d'investissement et les études réalisées dans le cadre de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

La décomposition indicative de ces dépenses par secteurs d'intervention de la Ville de Dijon est la suivante :



Les principales dépenses de l'exercice en termes de volume financier ont été :

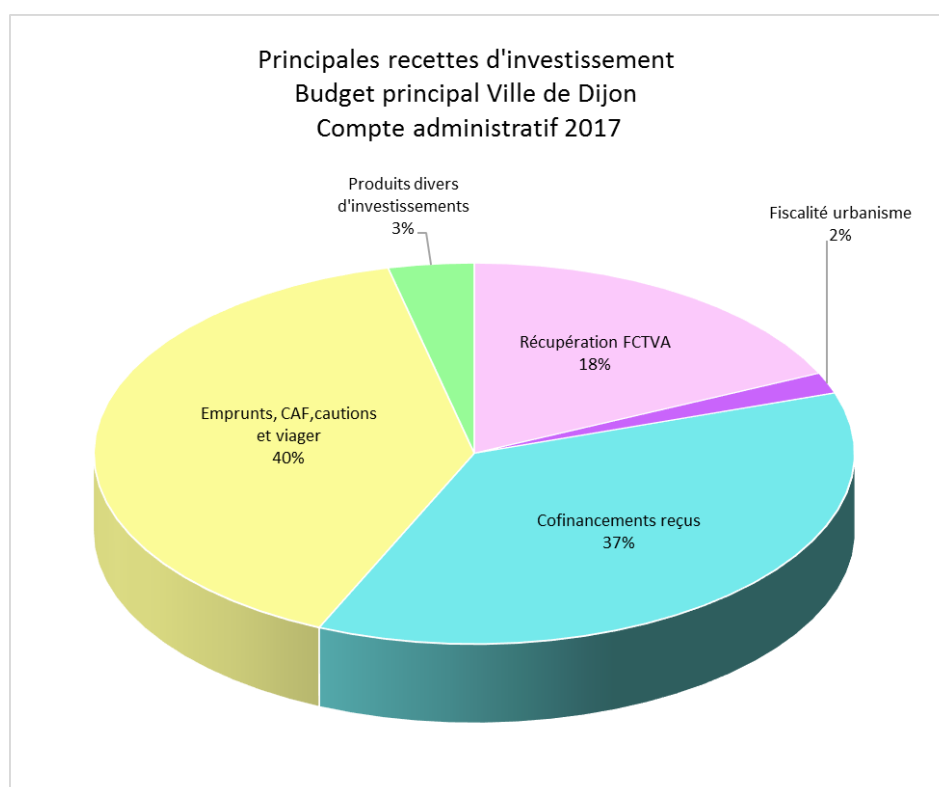
- la rénovation du Musée des Beaux-Arts (9,070 M€), le soutien à la rénovation-extension de La Vapeur (1,777K€), le soutien au pôle culturel de la Cité de la Gastronomie (875 K€) ;
- la rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires) : 2,219 M€ ;
- la maîtrise de l'énergie (dont travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et raccordement au réseau de chauffage urbain : 2,211 M€ ;
- les aménagements, amélioration et/ou mise en valeur du patrimoine : 1,957 M€ ;
- les travaux sur les équipements sportifs : 1,330 M€ ;
- la rénovation des équipements sociaux : 0,882 M€ ;
- le budget des commissions de quartiers : 0,325 M€ ;
- les investissements en matière de tranquillité et sécurité publiques (dont vidéoprotection et gilets pare-balles, renouvellement poteaux incendie) : 0,254 M€ ;
- l'investissement dans l'économie numérique (Wifi urbain, fibre optique, lancement de On Dijon) : 0,238 M€ ;
- la rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche (Via Romana): 0,087 M€.

Le programme d'investissement plus détaillé est disponible dans le rapport de présentation du compte administratif adressé aux membres du conseil municipal et consultable sur le site Internet de la Ville.

Il est précisé que ce programme d'investissement a été majoritairement financé **sans recours à l'emprunt**, via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, les cofinancements obtenus par la Ville sur ses projets, et les recettes diverses de la section d'investissement (taxe d'aménagement, fonds de compensation de la TVA – FCTVA).

Seuls **deux emprunts à taux zéro** ont été souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les travaux de rénovation T2 du Musée des Beaux-Arts (5,5 M€) et pour la rénovation thermique du groupe scolaire Beaumarchais (375 K€). La municipalité a, en effet, souhaité se saisir de l'opportunité de cette offre particulièrement attractive, sans pour autant remettre en cause son objectif de désendettement volontariste.

**Les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2017 se décomposent de la manière suivante :**



## Évolution de l'encours de dette de la Ville de Dijon

Depuis plusieurs années, la municipalité a souhaité conduire un **désendettement régulier** de la Ville de Dijon

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette de la commune s'élevait ainsi à **167,1 millions d'euros**, contre 235,7 millions d'euros en 2008, soit une diminution de - 29,1% en neuf ans.

